

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

## AMENDEMENT

N ° CL218

présenté par

Mme Bassire, M. Ramadier, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Trastour-Isnart, Mme Anthoine,  
Mme Bazin-Malgras, Mme Lebon, M. Sermier et Mme Bouchet Bellecourt

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 83 QUATER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.